

Une indexation «Rifkin»?

ANALYSE



Carlo Thelen
Chambre de commerce

Le Luxembourg est actuellement l'un des (très) rares pays d'Europe et même du monde à «bénéficier» d'un mécanisme d'indexation automatique des salaires. Parmi nos voisins, seule la Belgique dispose d'un système similaire. L'échelle mobile du «plat pays» porte cependant non pas sur l'intégralité de l'indice des prix à la consommation, mais sur un indice dit «santé» d'où ont été préalablement exclus la plupart des produits pétroliers, l'alcool et le tabac.

On pourrait faire mieux encore, de manière plus cohérente. Il s'agirait en clair d'introduire une sorte d'«index Rifkin». Le processus Rifkin – Troisième Révolution Industrielle (TRI) –, lancé dès 2015, vise, pour rappel, à exploiter toutes les synergies potentielles entre les nouvelles technologies de communication, les modes de transport modernes et les énergies alternatives – en direction notamment d'une économie décarbonée. Il est paradoxal

de proclamer son soutien à ces objectifs cruciaux, tout en continuant à prêcher pour une indexation qui entérine les modes de consommation les moins vertueux. Il importe au contraire de pousser les agents économiques à adopter les bons réflexes, de stimuler l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en cassant le lien entre les énergies fossiles et l'indexation. D'aucuns rétorqueront que l'indice n'est que le reflet des habitudes de consommation. Mais s'agripper

à une telle relique aboutit précisément à subsidier le statu quo. Le processus TRI est synonyme d'un reflux des énergies fossiles, de communications plus performantes et de transports en commun moins onéreux.

Ces enjeux sont bien concrets et les effets de levier plus que tangibles, comme le révèle un examen préliminaire de la composition actuelle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN, qui sert de base à l'échelle mobile). Ainsi, les énergies au

sens large (logements et véhicules), souvent fossiles, représentent quelque 6,8% de cet indice. Une hausse des prix correspondants de 10% gonfle donc l'inflation à raison de 0,7 point de pourcentage. Les entreprises subiront par conséquent la «double peine» d'un renchérissement de leurs matières premières et d'une indexation bien plus rapprochée. Toujours dans une optique «TRI» on notera le poids significatif du budget alloué aux transports en commun, actuellement de 1% de l'indice. Autre levier envisageable – qui recoupe cependant dans une certaine mesure les composantes précitées: les prix administrés (eau, ordures, les transports, etc.), qui représentent 12,6% de l'IPCN.

Revisiter l'indice servant de référence dans une optique de transition écologique? Il conviendrait d'en discuter au plus vite, de manière dépassionnée et en scrutant au passage les pratiques étrangères en la matière.